

# AMENAGEMENT PAYSAGER DES ABORDS DE FERME

## ***Dossier de demande de subvention départementale***

*A compléter, accompagné des pièces justificatives mentionnées page 3 du présent document*

### **I - BENEFICIAIRE**

**1 - Type d'exploitation :**

Individuelle

GAEC

EARL

Jeune agriculteur en cours d'installation

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

**NOM de l'agriculteur(trice) ou des membres de la société :**

---

---

---

---

---

**Date d'installation ou de création de la société :** \_\_\_\_\_

**Siège de l'exploitation (adresse, téléphone) :** \_\_\_\_\_

**Type de travaux envisagés :**

---

---

---

**Réseau labellisé dans le cadre d'une exploitation accueillant du public. (joindre le justificatif d'adhésion)**

---

## **II - DESCRIPTIF DU PROJET**

Document à renseigner de la façon la plus détaillée possible

<b>Type de travaux et prestations</b>	<b>Descriptif détaillé des travaux et prestations</b>	<b>Coût estimatif H.T.</b>
Travaux sur bâtiments d'exploitation existants		
Terrassements		
Plantations		
Stabilisation des voies de circulation et cour de ferme (empierrement) <i>uniquement pour exploitations accueillant du public dans le cadre d'un réseau labellisé</i>		
Autres investissements		
<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL H.T.</b>		

### **4 - ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE**

Je (Nous) soussigné(e,és) \_\_\_\_\_  
m'engage (nous engageons) à réaliser les travaux, objets de cette demande d'aide départementale dans un délai de deux ans à compter du dépôt du dossier.

Si cet engagement n'est pas respecté, je (nous nous) m'engage(eons) à rembourser le montant total ou partiel de la subvention obtenue.

Je (nous nous) m'engage(eons) à signaler à la Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne tout changement devant intervenir dans ma (notre) situation.

Fait à  
le,

Signature

## **Pièces justificatives à fournir**

- 1 - Note de présentation du projet
- 2 - Certificat d'affiliation à la MSA
- 3 - Statuts de la société, s'il y a lieu
- 4 - Diagnostic et avant projet réalisés par le CAUE et la Chambre d'agriculture (volet paysager obligatoire) et signés par les trois parties
- 5 - Devis estimatifs détaillés des travaux et investissements
- 6 - Photos de l'existant
- 7 - Relevé d'identité bancaire